

Bordereau de signature

DEL2016_0105

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	30/06/2016	☑ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	30/06/2016	I Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		■ Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-06-30)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de **SEINE ET MARNE** DEL2016_

0705

Arrondissement de **TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de

CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 24 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt quatre juin, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 16 juin 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

<u>PRESENTS</u>: M. VACHEZ, M. DIOGO, MME. NATALE, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, MME NEDJARI, M. RATOUCHNIAK, MME JULIAN, MME DAGUILLANES, MME MONIER, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M.DRAMÉ, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI.

ETAIENT EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

M. TIENG qui a donné pouvoir à M.DIOGO,
M.BEAULIEU qui a donné pouvoir à MME NEDJARI,
MME BEAUMEL qui a donné pouvoir à M.RATOUCHNIAK,
MME CAMARA qui a donné pouvoir à MME NAKACH,
M. FONTAINE qui a donné pouvoir à MME MONIER,
M.MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à MME NATALE,
M. BARDET qui a donné pouvoir à M.SANCHEZ,
MME VICTOR qui a donné pouvoir à MME ROTOMBE,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à MME COLLETTE,
MME PELLICIOLI qui a donné pouvoir à M.KAPLAN.

Sortie de M.DRAMÉ lors du vote sur le point n°7 de l'ordre du jour.

ABSENTS: MME KRA et M. NGUYEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME SONIA BOUHENNI.

Point 17: Conventions de financement entre la Département de Seine et Marne et la Commune de Noisiel pour la crèche collective, la crèche familiale et le multi accueil

suite DEL2016

portant sur la convention de financement entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Noisiel pour la crèche collective, la crèche familiale et le multi accueil

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les conventions.

CONSIDÉRANT que le Conseil Départemental de Seine et Marne, dans le cadre de son soutien financier aux établissements d'accueil du jeune enfant, a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur des structures seine-et-marnaises d'accueil des jeunes enfants selon de nouvelles modalités.

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des conventions de financement définissant et encadrant les modalités de versement desdites subventions.

CONSIDÉRANT que la commune de Noisiel dispose d'une crèche collective, d'une crèche familiale et d'un multi accueil,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 juin 2016,

ENTENDU l'exposé de MME DODOTE, Maire-adjointe chargée de la Petite Enfance, de la Famille et de la Santé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions de financement entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Noisiel pour la crèche collective, la crèche familiale et le multi accueil,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions indiquées ci-dessus ainsi que tout avenant ou document qui leur serait lié

AUTORISE Monsieur Le Maire à percevoir les subventions prévues dans le cadre des conventions précitées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Daniel VACHEZ

Transmis au représentant de l'Etat le 3 0 JUIN 2016 Publié le

3 0 JUIN 2016